Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

OSA

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la santé et de la protection animales** Bureau de la santé animale Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Suivi par : A.PAQUET / M. DROUET Tél. : 01 49 55 50 65 Réf. interne : BSA/0810005	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSPA/N2008-8263** **Date: 06 octobre 2008** Classement : SA 222.222

Date de mise en application : Immédiate
Nombre d'annexe : 0
Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : Fièvre catarrhale ovine – vaccination – état d'avancement – enquête

Bases juridiques :
- Directive 2000/75/CE du 20 novembre 2000 arrêtant des dispositions spécifiques relatives aux mesures de lutte et d'éradication de la fièvre catarrhale du mouton
- Règlement n°1266/2007 de la Commission du 26 octobre 2007 portant application de la directive 2000/75/CE
- Art L. 221-1 et R. 223-21 du code rural
- Arrêté ministériel du 1er avril 2008 modifié fixant les mesures techniques relatives à la fièvre catarrhale du mouton.

Résumé :

La présente note a pour objet la mise en oeuvre d'une enquête ayant pour objectif l'évaluation précise de l'état d'avancement de la vaccination dans l'ensemble des départements français. Le délai de réponse à cette enquête est **le mercredi 8 octobre 2008 à 12 heures.**

Mots-clés : Fièvre catarrhale du mouton – vaccination – état d'avancement – enquête

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services vétérinaires	Pour information : - Préfets

Compte-tenu de l'évolution de la situation épidémiologique de la fièvre catarrhale ovine en France, ainsi que des exigences communautaires en ce qui concerne le compte-rendu des opérations de vaccination menées par les Etats-membres, la présente note a pour objet la mise en oeuvre d'une enquête concernant l'état d'avancement de la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (sérotype 8, ou le cas échéant sérotypes 1 et 8) dans chacun des départements français.

L'objectif de cette enquête est l'obtention d'un état des lieux précis de l'avancement de la réalisation de la vaccination.

Aussi, je vous demande de bien vouloir mener une enquête exhaustive dans votre département, visant à connaître le plus précisément possible :

En ce qui concerne les départements situés en zone réglementée vis-à-vis du sérotype 8 :

- Pour les **bovins**
  - le **pourcentage** de cheptels (par rapport au nombre total de cheptels bovins du département) dans lesquels au moins une intervention de vaccination contre le sérotype 8, hors broutards, a été réalisée ;
  - le **nombre** de bovins ayant reçu une injection de vaccination contre le sérotype 8, hors broutards (ie les bovins en cours de vaccination) ;
  - le **nombre** de bovins ayant reçu 2 injections de vaccination contre le sérotype 8, hors broutards.

- Pour les **petits ruminants**
  - le **pourcentage** de cheptels (par rapport au nombre total de cheptels ovins, caprins et ovins-caprins du département) dans lesquels au moins une intervention de vaccination contre le sérotype 8 a été réalisée ;
  - le **nombre** de petits ruminants ayant reçu 1 injection de vaccination contre le sérotype 8.

En ce qui concerne les départements situés entièrement ou en partie en zone réglementée vis-à-vis des sérotypes 1 et 8 :

- Pour les **bovins**
  - le **pourcentage** de cheptels (par rapport au nombre total de cheptels bovins du département) dans lesquels au moins une intervention de vaccination contre le sérotype 1, hors broutards, a été réalisée ;
  - le **pourcentage** de cheptels (par rapport au nombre total de cheptels bovins du département) dans lesquels au moins une intervention de vaccination contre le sérotype 8, hors broutards, a été réalisée ;
  - le **nombre** de bovins ayant reçu une injection de vaccination contre le sérotype 1, hors broutards (ie les bovins en cours de vaccination) ;
  - le **nombre** de bovins ayant reçu 2 injections de vaccination contre le sérotype 1, hors broutards ;
  - le **nombre** de bovins ayant reçu une injection de vaccination contre le sérotype 8, hors broutards (ie les bovins en cours de vaccination) ;
  - l e **nombre** de bovins ayant reçu 2 injections de vaccination contre le sérotype 8, hors broutards.

- Pour les **petits ruminants**
  - le **pourcentage** de cheptels (par rapport au nombre total de cheptels ovins, caprins et ovins-caprins du département) dans lesquels au moins une intervention de vaccination contre le sérotype 1 a été réalisée ;
  - le **pourcentage** de cheptels (par rapport au nombre total de cheptels ovins, caprins et ovins-caprins du département) dans lesquels au moins une intervention de vaccination contre le sérotype 8 a été réalisée ;
  - le **nombre** de petits ruminants ayant reçu une injection de vaccination contre le sérotype 1 (ie les petits ruminants en cours de vaccination) ;
  - le **nombre** de petits ruminants ayant reçu 2 injections de vaccination contre le sérotype 1 ;
  - le **nombre** de petits ruminants ayant reçu 1 injection de vaccination contre le sérotype 8.

La réponse doit être communiquée par mail à la DGAL sous le format suivant :

- **BAL** : sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr
- **Objet** : DDSV XX – Enquête vaccination – état d'avancement – octobre 2008
- **réponse** : dans le **corps** du mail (pas de pièce jointe)

Ces éléments d'information doivent être transmis à la DGAL pour **le mercredi 8 octobre à 12 heures**, délai de rigueur.

Je suis conscient de vous imposer, pour la réponse, des délais courts, mais la situation sanitaire, économique et politique actuelle les nécessite.

La Sous-Directrice de la Santé
et de la Protection Animales

Claudine LEBON